

LE COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE BORDEAUX

Président : Monsieur Jean-Yves MADEC
Président du Tribunal administratif de Pau

Vice-président : Monsieur Jean-Paul CHEVILLOTTE
Président de section honoraire de la Chambre régionale des comptes d'Aquitaine

1. Quel est son ressort territorial ?

Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Haute-Vienne, Corrèze, Creuse, Indre, Pyrénées-Atlantiques, Gers, Hautes-Pyrénées, Landes, Vienne, Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Haute-Garonne, Ariège, Aveyron, Lot, Tarn, Tarn-et-Garonne.

2. Quelles sont ses coordonnées ?

CCIRA de Bordeaux
Direccte Nouvelle-Aquitaine
Pôle C
118 cours du Maréchal Juin
TSA 10001
33075 Bordeaux cedex

Tél. : 05.56.69.27.45. : **Mme Stéphanie MARCON**

Courriel : na.polec@direccte.gouv.fr (merci de préciser CCIRA de Bordeaux en objet)